

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 23 novembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, ~~BONNET Dominique~~, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, ~~TIERLE Jean-Paul~~

Absents excusés : BONNET Dominique (procuration à BROUXEL Claire), TIERLE Jean-Paul (procuration à BOUQUIER Marie-Paule)

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte-rendu de la séance du 4 novembre 2021. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer les procès-verbaux.

Elle leur demande s'ils acceptent de rattacher la délibération relative à la signature de la convention d'assistance technique aux collectivités locales compétentes en matière d'eau potable et/ou d'assainissement à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE). A l'unanimité, cet ajout à l'ordre du jour est accepté.

Délibération 2021-038 : Création d'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 octobre 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet afin d'assurer l'entretien du réseau d'eau de la voirie des espaces verts des bâtiments communaux,

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- **la création** d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, emploi permanent à raison de 35 heures hebdomadaires,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2021,

Filière : Technique,
Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique : - ancien effectif1.....
- nouvel effectif1.....

Grade : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- ancien effectif0.....
- nouvel effectif1.....

Grade : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- ancien effectif1.....
- nouvel effectif1.....

Grade : Adjoint technique à temps non complet (cantine)
- ancien effectif1.....
- nouvel effectif1.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Madame Le Maire précise que le nouvel agent communal, n'étant pas domicilié sur la Commune de Vitrac, occupera l'appartement situé au-dessus de l'école et libéré par Madame SERVANT Aurélie au 1er novembre dernier, pour un loyer de 150 Euros par mois.

En relation avec son employeur actuel, il a été convenu que ce dernier commencerait au 1^{er} janvier 2022 ; il sera encadré pour l'employé communal pendant un mois, ce dernier partant à la retraite au 31 mars 2021.

Les congés non pris par Monsieur GUIBERT Jean-Charles, seront payés par la collectivité.

Il restera les horaires de travail à définir avec la personne recrutée.

Monsieur Loïc PRAT se propose de relayer cet agent dans les astreintes neige si besoin.

Dispo Service propose également des agents compétents pour palier au surcroît de travail ponctuel.

Délibération 2021-039 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) : Construction d'une Halle couverte

VU l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la circulaire préfectorale de décembre 2021 précisant les modalités d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2022,

VU le budget communal,

Madame Le Maire présente au Conseil le projet de construction d'une halle couverte et de locaux associatifs en sous-sol en prolongement de la Salle polyvalente existante permettant de lier la salle polyvalente à l'espace public du centre bourg.

Pour cela, la Mairie de VITRAC a souhaité faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage : Cantal Habitat afin d'élaborer le programme de travaux dans le but de contractualiser avec les entreprises de travaux rapidement.

Descriptif des travaux :

Les travaux envisagés consistent à :

- La création d'une halle couverte de 120 m² comprenant un dallage béton, une charpente en bois lamellé collé et une couverture en zinc.
- Aménagement du sous-sol en locaux associatifs (100 m²)

Les travaux définis ci-dessus représentent un montant de **369 135.00 € HT** (y compris les frais de maîtrise d'œuvre et autres études) sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	369 135.00 Euros
D.E.T.R (30 %)	110 740.50 Euros
FEADER (30 %)	110 740.50 Euros
Autofinancement :	147 654.00 Euros

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

A ce stade, la Commune souhaite lancer la consultation des entreprises courant 2022 pour pouvoir débiter les travaux avant la fin de l'année 2022.

Madame la Maire précise que la collectivité maîtrise en totalité le foncier nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le projet de construction défini ci-dessus,
- adopte le plan de financement exposé ci-dessous,
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Délibération 2021-040 : Demande de subvention au titre de la Dotation FEADER : Construction d'une Halle couverte

VU le budget communal,

Madame Le Maire présente au Conseil le projet de construction d'une halle couverte et de locaux associatifs en sous-sol en prolongement de la Salle polyvalente existante permettant de liaisonner la salle polyvalente à l'espace public du centre bourg.

Pour cela, la Mairie de VITRAC a souhaité faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage : Cantal Habitat afin d'élaborer le programme de travaux dans le but de contractualiser avec les entreprises de travaux rapidement.

Descriptif des travaux :

Les travaux envisagés consistent à :

- La création d'une halle couverte de 120 m² comprenant un dallage béton, une charpente en bois lamellé collé et une couverture en zinc.
- Aménagement du sous-sol en locaux associatifs (100 m²)

Les travaux définis ci-dessus représentent un montant de **369 135.00 € HT** (y compris les frais de maîtrise d'œuvre et autres études) sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du FEADER

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	369 135.00 €uros
D.E.T.R (30 %)	110 740.50 €uros
FEADER (30 %)	110 740.50 €uros
Autofinancement :	147 654.00 €uros

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

A ce stade, la Commune souhaite lancer la consultation des entreprises courant 2022 pour pouvoir débiter les travaux avant la fin de l'année 2022.

Madame la Maire précise que la collectivité maîtrise en totalité le foncier nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le projet de construction défini ci-dessus,
- adopte le plan de financement exposé ci-dessous,
- sollicite une subvention au titre de la dotation FEADER

Une nouvelle réunion est prévue le 19 janvier à 14 heures afin d'affiner le projet et baisser la dépense d'investissement.

Délibération 2021-041 : Convention d'Assistance technique dans le domaine de l'eau entre le Conseil Départemental du Cantal et la Commune de Vitrac

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux articles L.3232-1-1 et R. 3232-1 à R.3232-1-4 du CGCT, le Conseil départemental du Cantal propose des missions d'assistance technique aux collectivités locales compétentes en matière d'eau potable et/ou d'assainissement à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE).

Il expose que la commune est éligible à l'assistance technique mise à disposition gratuitement par le Département pour l'exercice de sa compétence dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de convention qui prendra effet à sa signature et sera valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier,

- **Approuve** ce projet de convention avec le Conseil départemental du Cantal
- **Autorise** Madame Le Maire à signer la présente convention

Le compte-rendu de la visite de la station d'épuration vient de nous parvenir ; un curage sera à prévoir en 2022 ou 2023, à ce jour le cahier des charges n'est pas encore défini par la MAGE

Travaux en cours :

***AEP maison LAVERGNE à Lauriac :**

Les travaux de raccordement (tranchée en traverse de Départementale) devraient être réalisés en fin de semaine par l'Entreprise GUIBERT.

***Ecole :**

Les matériaux commandés pour la création de toilettes au niveau de l'école ont été livrés le 19 novembre. La réalisation des travaux sera à étudier en lien avec les agents techniques (congrés maladie, futurs droits à la retraite)

***Conseil d'Ecole :**

Il a eu lieu le 9 novembre dernier et plusieurs points ont été abordés :

- la transformation du bac à sable en jardin pédagogique,
- la commande d'un composteur pour l'école,
- la réfection de la fresque contre le mur de Mme VALADOU, côté cour. Un contact sera pris avec l'association « Street Art » d'Aurillac, pour conseil et aide en fonction du coût. Une attention toute particulière sera à prévoir quant au support existant avant toute réalisation,
- un projet de voyage scolaire pour les CP, CE1, CE2, CM1 et les CM2, est à l'étude, avec la possibilité de cours de natation incluse dans ce projet. Les devis sont en attente pour pouvoir étudier la faisabilité de cette sortie, avec un projet de financement à diviser en 3 : les parents, l'APE et la Commune,

- le départ de la Famille IMIZA COLO, ce qui diminue l'effectif scolaire de 5 enfants. Une famille avec plusieurs enfants a fait une demande de logement Polygone, ce qui pourrait palier à cette baisse. La commission d'octroi des logements est prévue le 5 décembre prochain.

*Alarme de l'église :

Cette dernière ne fonctionne plus. Deux devis ont été demandés pour son remplacement ; le premier s'élève à 1 650.00 Euros. Nous sommes dans l'attente du second.

*Adressage :

Un état des lieux des numéros et panneaux de villages manquants a été établi afin de pouvoir demander un devis à l'Entreprise Signaux Girod. Le lettrage à refaire sur d'autres panneaux indicateurs situés dans le bourg et à Labouygues. Les lettres seront commandées et réalisées par la société Osmose basée à « Esban » YTRAC

*PLUi :

Une réunion est programmée pour le 19 novembre et une autre courant décembre. Madame Le Maire souhaite réunir la commission communale afin de refaire le point sur les zones constructibles. Celle-ci aura lieu le 1^{er} décembre à 20h30.

*Vitesse au « Pas de Péage » et à « Maison Rouge » :

Une demande de rendez-vous sera faite auprès du CIT (Mr LAPEYRE), afin d'étudier sur place les zones 30 potentielles ou toute autre solution visant à réduire cette vitesse excessive.

Questions diverses

*Miroir : Un devis pour l'installation d'un miroir au Serieys a été demandé aux Etablissements MONREYSSE ; il s'élève à 265.00 Euros.

Monsieur LAPEYRE du CIT sera contacté afin de voir s'il connaît des fournisseurs afin d'avoir d'autres devis, ainsi qu'une recherche sur internet. Pour cette dernière, on doit s'assurer que le règlement par mandat administratif est possible.

*Chemin de randonnée : Un premier repérage a été fait le samedi 6 novembre par la commission randonnées. Une partie du tracé se trouve sur des terrains privés, entre « Les Salettes » et « Fontanges ». Une convention sera à établir avec le ou les propriétaires s'ils en sont d'accord.

*CCAS : Une réunion a eu lieu le 13 novembre afin de définir le contenu des colis de Noël. La commande a été passée à La Halte Paysanne à Maurs pour 29 colis.

Au vu de la crise sanitaire, il a été décidé de ne pas faire de goûter. Un courrier informant les intéressés a été distribué, en leur indiquant également la date de distribution des colis.

Les ateliers intergénérationnels seront arrêtés, compte tenu du manque de participants, à partir de janvier 2022.

*Bulletin municipal : Un courrier a été envoyé aux associations afin qu'elles nous fassent parvenir leurs articles pour le 15 décembre.

*Maisons « Polygone » : Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ de Mme IMIZA COLO. Son logement sera libre au 30/11/2021.

Un autre logement devrait se libérer fin décembre (problèmes de règlement, soucis de voisinage avec les chiens et les chats présents dans ce logement).

*Inspection Académique : Un courrier nous informe que la prise en charge financière de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap, pendant les temps périscolaires et de restauration, reviendrait aux communes. Coût non connu à ce jour.

*Gendarmerie Nationale : Lecture du courrier relatif à un lien qui va être créé pour une meilleure collaboration entre les collectivités et leurs services.

*Don du sang : L'Assemblée Générale 2022 est programmée pour le 4 novembre 2022 à Vitrac, à la salle polyvalente.

*Villes et Villages fleuris : La remise des prix de ce concours départemental est prévue le 30 novembre à Crandelles à 18h. Suzanne, Nicole et Sandrine doivent représenter la commune, accompagnées de l'agent des services techniques, s'il le peut, et s'il le souhaite. La commune de Vitrac a obtenu le 1^{er} prix Départemental.

*AG APE : Elle doit se tenir à Marcolès le 26 novembre prochain. Madame Claire BROUXEL, 3^{ème} adjointe en charge des affaires scolaires représentera la commune de Vitrac.

*Commission finances : Elle se tiendra le 13 décembre prochain à 20h30. La capacité de remboursement des emprunts est à demander à notre percepteur trésorier.

*CCAS : La mise en place des décorations de Noël dans le bourg est programmée le samedi 4 décembre au matin. 2 sapins ont été achetés à l'APE Vitrac/Marcolès. Un autre, plus grand, sera coupé et mis en place sur le parking par notre agent technique.

*Vœux : La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le 3^{ème} week-end de janvier si les conditions sanitaires le permettent.

*Commission solidarité : Madame Nicole MURATET, membre, nous fait part des dernières nouvelles :

- un animateur numérique propose des formations dans les communes qui doivent lui mettre à disposition une salle. A Vitrac, cette formation est prévue le 5 janvier prochain.

Les présidents d'associations seront informés.

Le début des ateliers devraient être mis en place en février. Des flyers seront distribués à cet effet.

- Transport à la demande : Le taxi n'amènera plus les personnes à l'hôpital, il effectuera les transports réguliers.

- Maison de Santé de Saint-Mamet : 3 docteurs sont installés, un médecin remplaçant doit également tenir des permanences sur ce site.

Prochaines réunions:

- Conseil Municipal : mercredi 5 janvier 2022 à 20h30 avec la présentation de l'agent nouvellement recruté suite au départ d'un agent qui fait valoir ses droits à la retraite.

Fin de séance. : 22h30

- **SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	Procuration à Claire BROUXEL
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	Procuration à Marie-Paule BOUQUIER